

Abidjan, 10 juillet 2013

XXXIX^e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

**Discours inaugural de
S.E. Monsieur Abdou DIOUF
Secrétaire général de la Francophonie**

Seul le texte prononcé fait foi

« Si nous voulons qu'on nous prenne au sérieux à l'étranger, en dehors des frontières de la Côte d'Ivoire, en Afrique et dans le monde, quand nous parlons de paix, d'égalité, il faut qu'à l'intérieur de notre Côte d'Ivoire nous réalisions au préalable la paix entre tous les Ivoiriens, l'unité de tous les Ivoiriens et surtout l'égalité entre tous les Ivoiriens, qu'ils soient du Nord, du Sud, de l'Ouest ou de l'Est. »

Cette aspiration formulée, en 1967, par cet homme d'exception, cet homme de dialogue et de paix que fut le Président Houphouët Boigny, cet homme qui nourrissait les plus grandes ambitions et l'amour le plus profond pour son peuple, cette aspiration trouve aujourd'hui à se réaliser, grâce à vous Monsieur le Président de la République, Cher frère et ami, Alassane Drame OUATTARA, à votre sagesse, à votre perspicacité, à votre détermination et à votre humanisme.

Et les fils et les filles de ce grand pays, de ce beau pays nous démontrent, mois après mois, sous votre conduite, que découragement n'est pas ivoirien.

La Côte d'Ivoire referme les unes après les autres les pages des heures sombres, des drames et des souffrances.

La Côte d'Ivoire progresse chaque jour avec succès sur le chemin de la réconciliation, de la stabilité, de la prospérité.

La Côte d'Ivoire s'impose avec toujours plus de force sur la scène régionale, continentale, internationale, tout en jouant un rôle éminent et militant au sein de la famille francophone, comme en témoigne votre volonté, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, d'accueillir avec solennité et fraternité ce grand rendez-vous de l'APF. Et je veux réaffirmer, ici, que la Côte d'Ivoire peut continuer à compter sur l'accompagnement et l'appui indéfectible de toute la Francophonie.

A cet égard, l'action que votre Assemblée a menée et mène en Côte d'Ivoire, Monsieur le Président de l'APF, me semble particulièrement emblématique de l'esprit qui anime notre communauté et qui tient en deux mots : exigence et solidarité. Exigence au nom des valeurs qui nous fédèrent en faveur de la démocratie et des droits de l'homme, mais aussi solidarité dans la coopération. Nous ne concevons pas de dénoncer les manquements graves, les dérives, sans, dans le même temps, mettre tout en œuvre pour favoriser, l'alerte précoce, ou encore les sorties de crise, les transitions, le retour à la paix, à l'état de droit et au développement.

J'ai eu l'occasion, année après année, de vous dire combien vos prises de position courageuses, vos interventions diversifiées nous aiguillonnaient et nous confortaient dans nos missions, tant en matière politique et diplomatique, qu'au service de la langue française et de la diversité culturelle, de la solidarité et du développement durable, ou encore au service des femmes et des jeunes.

Aussi vous comprendrez, qu'au moment où votre Secrétaire général parlementaire, le Sénateur Legendre, s'appête à quitter ses fonctions, je veuille rendre un hommage appuyé à son dévouement et à son engagement fidèles qui ont tant contribué à faire rayonner votre Assemblée au fil de ces années. Je veux y associer votre Secrétaire général administratif, Jean-Luc Lala, qui a servi votre Institution de façon tout aussi efficace et appréciée. Je les en remercie très chaleureusement tout en adressant à leurs successeurs mes sincères félicitations et encouragements.

Vous vous êtes, cette année encore, à l'invitation du Président Soro, saisis d'une problématique qui me paraît essentielle en même temps qu'universelle.

A voir les velléités de séparatisme, ou pire les crises et les conflits qui se sont multipliés, ces dernières décennies, à l'intérieur même des nations, à voire ces guerres civiles, ces partitions identitaires, ces affrontements ethniques, ces luttes interreligieuses dont les populations civiles sont les premières victimes, on en oublierait presque que la diversité est la norme et que l'hétérogénéité des sociétés est devenue la règle.

Si la nature et l'expression de ce pluralisme diffèrent d'un pays, d'une région, d'un continent à l'autre, il n'en demeure pas moins que le même défi s'impose à tous : comment faire que cette diversité soit un atout et non une source d'affrontement ?

Comment faire pour que cette diversité culturelle, telle que la définissait Lévi-Strauss, soit « moins fonction de l'isolement des groupes que des relations qui les unissent » ?

En d'autres termes, comment réaliser l'unité tout en préservant la diversité, car si la diversité est synonyme de richesse, l'union est synonyme de force.

Et cet enjeu est d'autant plus crucial qu'il y va de la démocratisation des relations internationales. Car ce ne sont pas des Etats balkanisés, des nations désunies qui pourront prétendre faire entendre la spécificité de leur point de vue au bénéfice de tous, dans un monde mondialisé tenté par l'uniformité, dans un monde où les décisions et les solutions à des problèmes devenus globaux devraient être prises et mises en œuvre collégalement, et non pas en fonction de la loi des plus puissants.

Si le respect de la diversité est gage de démocratie internationale, la démocratie nationale est le cadre le plus propice à une régulation apaisée du pluralisme parce que la démocratie a d'abord pour principe le dialogue, le débat, la négociation et le compromis. Et les parlements que vous représentez, ont, dans ce processus, un rôle essentiel à jouer.

Car il est clair que le parlement est, par nature et par essence, le lieu privilégié de construction de ce sentiment d'appartenance et d'identification à une nation, qui transcende les allégeances primaires.

Cela suppose, certes, la tenue d'élections libres, fiables et transparentes. Cela suppose un mode de scrutin adapté. Cela suppose surtout que les parlementaires aient la conscience de devoir promouvoir, en leur sein, des outils qui permettent le vivre-ensemble par-delà cette loi d'airain de la majorité, qui faisait dire à Albert Camus, que « la démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité. »

En cela vous incombe une responsabilité majeure : celle de faire en sorte que les élections ne deviennent pas source de conflit, que le Parlement à son tour ne devienne pas source de conflit, mais bien cet outil fédérateur de représentation et de cohésion au service de la nation.

Je forme donc le vœu en terminant que, prenant toute la mesure de cette diversité stimulante et agissante qu'est l'espace francophone, vous puissiez, au cours de vos débats ici même et dans les mois à venir, rassembler les pratiques utiles déjà à l'œuvre en la matière, comme vous l'avez fait sur d'autres problématiques, et que peut-être, vous nous proposiez, en vue de prévenir les crises, un corpus commun de lois types qui ne seraient pas imposées, mais proposées, afin que la Francophonie, par-delà la coopération, s'affirme dans l'avenir comme une véritable solidarité de convergence.

Je vous remercie.